

Fiche de présentation

- 1- Comprendre le substrat stratégique des opérations spéciales
- 2- Capitaine de corvette François REBOUR
- 3- 15 mars 2000
- 4- D3
- 5- Mémoire de stratégie
- 6- Thèse défendue

L'approche théorique la plus courante consiste à présenter les opérations spéciales comme un outil militaire supplémentaire permettant de mieux échelonner le niveau d'engagement militaire sur un sol extérieur: actions clandestines des services secrets, opérations spéciales, forces conventionnelles légères d'intervention, moyens lourds blindés et mécanisés. Cette approche renvoie à une modélisation progressive des situations conflictuelles « paix, crise légère, crise avancée, guerre ».

Cette approche est insuffisante. Avec elle, les opérations spéciales n'ont peu ou pas de sens stratégique. Elle ne conduit pas à un concept de dimension stratégique, mais plutôt à un concept « d'opérations spécialisées commandos » de niveau opératif ou tactique.

Aussi, pour percevoir et comprendre le substrat stratégique des opérations spéciales, il convient d'effectuer une autre lecture: celle d'une approche globale renvoyant aux exigences du contexte stratégique contemporain. Ces exigences imposent de considérer l'ensemble « paix-crise-guerre » comme un continuum indivisible sur lequel une direction politico-militaire, exercée elle aussi dans un continuum indivisible, déploie et combine dès le temps normal de libre concurrence entre Etats, ses instruments de puissance stratégique – militaires et non militaires.

Dans cet ensemble, les opérations spéciales sont un instrument nécessaire pour « asservir » la stratégie générale militaire à la stratégie globale. Leur rôle essentiel est de créer les « passerelles », les « liants », les « nœuds de connexion », sans lesquels la stratégie générale militaire tendrait dans le monde d'aujourd'hui à se découpler des autres stratégies – en particulier les stratégies économiques et diplomatiques-. Sans les opérations spéciales l'édifice stratégique global serait bancal et notablement inopérant.

Les opérations spéciales sont donc une nouvelle gamme d'opérations militaires remplissant une fonction « d'asservissement stratégique ». Pour y parvenir, elles doivent reposer sur un dispositif – commandement, doctrine, unités dédiées – prioritairement ciblé sur cet objectif. Les traits essentiels de ce dispositif sont sa puissance de réflexion, sa capacité d'innovation, sa mobilité organisationnelle et un pilotage situé au plus près de l'organe politique central.

- 6- Mots clés
Opérations spéciales ; forces spéciales ; renseignement ; COS, USSOCOM ; SAS, SBS.

Capitaine de frégate François REBOUR
Stagiaire au CID - Session 1999-2000
Groupe D3



**COMPRENDRE
LE SUBSTRAT STRATEGIQUE
DES OPERATIONS SPECIALES**

15 MARS 2000

Plan général

Introduction

Nature de l'étude et thèse défendue page 3

- I - Le contexte stratégique contemporain

A- Contexte général page 8

B- Aspects militaires et la place des opérations spéciales page 11

- II - Approche du concept des opérations spéciales

A- Approche au travers des définitions page 17

B- Approche historique page 22

C- Sun Zi éternelle référence page 28

- III - Modalités de mise en œuvre du concept

A- Un dispositif adapté au concept page 34

*B- Exemple de participation des opérations spéciales
à une mission stratégique* page 38

Conclusion

Un nouveau projet pour la France ? page 42

Introduction : nature de l'étude et thèse défendue

« La prévention des crises à court terme, s'appuie enfin sur l'activation progressive des moyens prépositionnés, sur des actions d'assistance opérationnelle avec, le cas échéant, la mise en œuvre d'opérations spéciales... »

Livre Blanc sur la Défense 1994

Introduction

1- Le renseignement militaire et les opérations spéciales placés au cœur des nouveaux dispositifs militaires des grandes nations occidentales

Depuis l'implosion de l'URSS, les grandes nations occidentales ont entamé un processus de réforme en profondeur de leurs politiques de défense pour composer avec des réalités stratégiques qui ont changé de façon saisissante.

Les Etats-Unis conduisent leur *RMA*¹ et rallie le modèle d'armée de la *Joint Vision 2010*. La Grande Bretagne a conduit en 1996 sa *Strategic Defense Review* et a remodelé l'organisation de ses armées en conséquence. De son côté, la France a également publié en 1994 un nouveau livre blanc sur la défense, et a décidé en 1996 de professionnaliser ses armées. Elle rallie progressivement un nouveau modèle d'armée dit « modèle 2015 ».

Dans les trois cas deux outils ont été placés au cœur des nouveaux dispositifs: le renseignement militaire et les opérations spéciales.

2- Origine et hypothèses initiales de l'étude

Le concept de renseignement militaire de niveau stratégique - DIA² américaine, DIS³ britannique et DRM française -, est désormais aujourd'hui bien identifié.

La nature profonde des "opérations spéciales" est en revanche plus difficile à cerner.

Les cercles d'analyse stratégique français n'ont consacré à ce domaine que des réflexions exploratoires⁴.

Le terme d'opérations spéciales reste à ce jour absent de l'index du traité de stratégie⁵ de plus de mille pages faisant référence au collège interarmées de défense français.

Faut-il en penser que le substrat stratégique des opérations spéciales n'est pas encore suffisamment analysé ?

Cette étude prend cette hypothèse comme point de départ : étudier le substrat stratégique des opérations spéciales et tenter d'apporter un début de réponse à cette question.

¹ *Revolution in Military Affairs*

² *Defense Intelligence Agency*

³ *Defense Intelligence Service*

⁴ Consulter le cahier n°11 de la Fondation des Etudes de Défense ; « opérations spéciales , esquisse d'un paradigme et applications au cas français » juin 1997 aux éditions la documentation française, et les revues semestrielles n° 1 et 2 « renseignement & opérations spéciales » aux éditions l'Harmattan.

⁵ Hervé Couteau-Bégarie – Traité de Stratégie 2^{ème} édition – bibliothèque stratégique – Ed Economica.

2- Thèse défendue

L'approche théorique la plus courante consiste à présenter les opérations spéciales comme un outil militaire supplémentaire permettant de mieux échelonner le niveau d'engagement militaire sur un sol extérieur: actions clandestines des services secrets, opérations spéciales, forces conventionnelles légères d'intervention, moyens lourds blindés et mécanisés. Cette approche renvoie à une modélisation progressive des situations conflictuelles « paix, crise légère, crise avancée, guerre ».

Cette approche est insuffisante. Avec elle, les opérations spéciales n'ont peu ou pas de sens stratégique. Elle ne conduit pas à un concept de dimension stratégique, mais plutôt à un concept « d'opérations spécialisées commandos » de niveau opératif ou tactique.

Aussi, pour percevoir et comprendre le substrat stratégique des opérations spéciales, il convient d'effectuer une autre lecture: celle d'une approche globale renvoyant aux exigences du contexte stratégique contemporain. Ces exigences imposent de considérer l'ensemble « paix-crise-guerre » comme un continuum indivisible sur lequel une direction politico-militaire, exercée elle aussi dans un continuum indivisible, déploie et combine dès le temps normal de libre concurrence entre Etats, ses instruments de puissance stratégique – militaires et non militaires.

Dans cet ensemble, les opérations spéciales sont un instrument nécessaire pour « asservir » la stratégie générale militaire à la stratégie globale. Leur rôle essentiel est de créer les « passerelles », les « liants », les « nœuds de connexion », sans lesquels la stratégie générale militaire tendrait dans le monde d'aujourd'hui à se découpler des autres stratégies – en particulier les stratégies économiques et diplomatiques-. Sans les opérations spéciales l'édifice stratégique global serait bancal et notablement inopérant.

Les opérations spéciales sont donc une nouvelle gamme d'opérations militaires remplissant une fonction « d'asservissement stratégique ». Pour y parvenir, elles doivent reposer sur un dispositif – commandement, doctrine, unités dédiées – prioritairement ciblé sur cet objectif. Les traits essentiels de ce dispositif sont sa puissance de réflexion, sa capacité d'innovation, sa mobilité organisationnelle et un pilotage situé au plus près de l'organe politique central.

3- Plan et méthode adoptée

Dans une première partie nous conduirons l'analyse des spécificités du contexte stratégique d'aujourd'hui, et mettrons en particulier en exergue ses nouveaux enjeux, ses contraintes et la complexité des phénomènes avec lesquels la stratégie doit composer.

Elle constitue une pré-étude assez longue, mais qui a été jugée nécessaire pour situer précisément le terrain d'exercice et la fonction stratégique des opérations spéciales.

Dans une deuxième partie, nous étudierons la dimension stratégique du concept des opérations spéciales.

D'abord au travers d'un double processus : en s'appuyant sur la définition des opérations spéciales proposée par l'OTAN – définition reprise par la France – et en recherchant dans l'histoire récente, des exemples, des faits et des idées qui peuvent

donner un sens stratégique aux opérations spéciales. Puis, sur la base de ces premières analyses, nous poursuivrons notre réflexion au travers des prescriptions stratégiques plus générales de « l'art de la guerre » de Sun Zi.

Enfin, une troisième partie proposera des orientations théoriques sur la manière d'organiser un dispositif adapté à la réalisation d'un concept des opérations spéciales. Puis, elle donne à titre d'illustration un cas contemporain d'application stratégique de ce concept.

4- Précautions et limites de l'étude

Cette étude repose sur la seule documentation ouverte.

Elle est un travail personnel qui n'engage ni les armées, ni le collège interarmées de défense, mais son seul auteur.

* *
*

Première partie : le contexte stratégique contemporain

« On sait en effet qu'en temps de paix comme en temps de guerre, les diverses stratégies d'une nation- stratégies politique, militaire, économique, financière, morale, etc.- , sont unies par des liens étroits et entretiennent des relations continuelles. Chacune agit sur ses voisines et en éprouve à son tour des réactions qui constituent pour elle des servitudes. »

Amiral Castex
(Fragments stratégiques)

A- Le contexte général

1- Une stratégie globale au service de l'économie

Dans le monde d'aujourd'hui, l'enjeu primordial de toutes les grandes nations occidentales est l'économie. L'économie, entendue comme la prééminence de la recherche du profit, doit à présent être perçue comme guidant, façonnant, sous-tendant, ou orientant les dispositifs politiques, militaires, diplomatiques, culturels, et sociaux des grandes nations occidentales.

Il a y une dizaine d'année à peine, l'enjeu prioritaire était la survie de l'occident. Les approches stratégiques étaient toutes orientées pour faire en sorte de prévenir, dissuader, le cas échéant conduire et gagner, un affrontement militaire majeur avec l'URSS. De fait, le discours stratégique était pour l'essentiel " militarisé " et " diplomatisé ".

Mais en 1991, le modèle économique communiste soviétique s'effondre. La conduite du commerce et des affaires à l'échelle planétaire relève dès lors d'une logique unique, celui d'un marché capitaliste sans contrepoint idéologique. Même la Chine, dernier bastion communiste important, se convertit à l'économie de marché à sa façon. Les esprits et les énergies des nations occidentales se recentrent sur le commerce, principal source de prospérité et de bien être individuel et collectif. Dans un jeu de concurrence sévère, libéré du risque immédiat d'une déflagration mondiale, chaque Etat recherche à titre individuel plusieurs objectifs: assurer et sécuriser les niveaux acquis ; être compétitif et améliorer cette compétitivité ; faire en sorte que les conditions d'exercice du commerce lui soient favorables. A sa façon, chacun cherche à modeler dans le sens de ses intérêts les terrains et les termes de conduite du commerce régional et mondial.

Dans ce nouvel environnement, les stratégies des grandes nations occidentales sont à présent globales et centrées sur l'économie. Les maîtres mots de tous les dispositifs - politiques, diplomatiques, sociaux et culturels - sont l'influence et la pro-activité⁶ au service du commerce.

2- Un monde qui a changé

Mais cette nouvelle approche stratégique doit également composer avec un monde qui a évolué de manière saisissante en quelques années. Ses dimensions physiques, spatiales, technologiques, culturelles et spirituelles ont radicalement changé. « Village planétaire », « globalisation », « mondialisation », « planète archipel »: chacune de ces appellations tente imparfaitement de cerner la complexité d'une planète dans laquelle l'espace, le temps et l'information, les trois matières premières de la stratégie, ont changé de nature. Du moins, elles ne sont plus homogènes suivant leurs champs

⁶ La pro-activité est un néologisme récent utilisé en matière de prospective industrielle et économique qui s'oppose à la préactivité. La pré-activité est l'attitude qui prend en compte des changements annoncés ou prévus, qui facilite une évolution préparée, et qui au moins maintient la structure concernée à un niveau compétitif. La pro-activité est elle l'attitude qui crée la surprise en initiant des ruptures et des innovations, permet de faire la différence et impose aux concurrents une nouvelle référence.

d'applications. Elles ne renvoient plus à des appellations et des approches simples. Nos sociétés sont ainsi submergées d'informations. Ces dernières ne deviennent «savoir» ou «connaissances», à même de fonder l'action, que si elles sont traitées suivant un processus particulièrement exigeant. De même, le temps s'est contracté dans de nombreux domaines : un transfert de capitaux ou d'une image d'un bout à l'autre de la planète s'effectue aujourd'hui à la vitesse de la lumière, tandis qu'un homme d'Etat peut physiquement se déplacer de Paris à New York en moins de quatre heures.

Dans un monde ainsi globalisé, contracté, accéléré, interactif, les destinées économiques de la majorité des nations sont devenues étroitement maillées, tandis que les principaux leviers et ressorts économiques – capitaux, outils de production,... - sont désormais dans les mains de structures transnationales non étatiques.

Dans ces nouvelles données, les grandes nations occidentales sont à la fois partenaires et concurrentes. Dans tous les domaines - politiques, militaires, diplomatiques, culturels et sociaux -, de nombreuses initiatives bi ou multilatérales mettent en place des processus mondiaux ou régionaux pour construire une plus grande stabilité et un plus grand bien-être collectif. Mais au sein ou en marge de ce processus, la concurrence reste de rigueur. La stratégie globale au service du commerce n'est pas affaire de philanthropes.

3- Un monde qui n'est pas en paix

Cette nouvelle approche stratégique doit également tenir compte d'un contexte conflictuel dont les implications militaires restent fortes. La disparition de l'antagonisme Est-Ouest n'a en effet pas ouvert le monde sur des perspectives de paix universelle. Le nombre de conflits par les armes n'a pas diminué.

Les grands Etats occidentaux ne peuvent pas ignorer ces différents conflits. Même s'ils ne menacent pas leurs intérêts vitaux – intérêts communément entendus comme l'intégrité de leurs territoires et la survie de leurs populations -, certains conflits peuvent de manière directe ou indirecte porter atteinte aux flux du commerce régional et mondial. D'autres conflits menacent parfois les flux prévisibles du commerce de demain. Ils doivent être également pris en compte, car l'économie est un corps vivant dont la santé s'évalue à l'aune de sa croissance et des parts de marchés conquises. Ces flux, présents ou futurs, nourrissent ou nourriront, les bien-être économiques d'aujourd'hui et de demain.

Parallèlement les grands Etats occidentaux sont tenus de s'impliquer dans certains conflits sans véritable enjeu économique, lorsque sous l'effet des médias la conscience internationale est fortement heurtée par les situations humanitaires les plus extrêmes. C'est là une des exigences du leadership qu'ils se sont donnés au lendemain de la seconde guerre mondiale au travers des instances internationales.

Mais là encore, la stratégie doit composer avec un environnement conflictuel qui a sensiblement évolué. La probabilité d'occurrence de la guerre classique à l'occidentale s'est atténuée. Les différends par les armes du type « petites guerres » ou « conflits régionaux de faible intensité », d'origine intra-étatique et inter-ethniques, sont prépondérants. Dans les situations conflictuelles qui prévalent aujourd'hui les notions de paix et de guerre, dans leurs acceptions classiques, sont de moins en moins pertinentes. Elles laissent la place à des notions plus en demi-teinte de « crises » et de « conflits ».

4- Les « nouvelles » menaces

Cependant, les crises et les conflits extérieurs ne sont pas les seules préoccupations des grandes nations occidentales. A l'intérieur de leurs frontières elles doivent également composer avec ce qu'il est convenu d'appeler les « nouvelles menaces ». Ces menaces s'exercent soit sous la forme d'actions terroristes, contre les responsables politiques, les populations, les infrastructures financières, industrielles, de communication..., soit sous la forme de « cancers » tels que la drogue, et les mafias. A des degrés divers ces phénomènes perturbent la cohésion sociale. Ils sont à terme susceptibles d'ébranler les fondements structurels des sociétés. Ces menaces dites « asymétriques » sont aussi « transnationales », c'est à dire qu'elles se jouent des frontières. Pour les Etats, elles nécessitent des approches collectives et globales – diplomatiques, militaires, sociales et économiques. En la matière, il n'y pas de politique qui vaille si elle ne procède pas de logiques interministérielles avec des passerelles internationales.

* *
*

B- Aspects militaires et place des opérations spéciales

1- La nécessité d'interventions multilatérales

Plusieurs obstacles s'opposent aujourd'hui aux interventions militaires unilatérales d'une nation occidentale à l'extérieur de ses frontières dans le cadre d'une stratégie individuelle.

En effet, exception faite dans une certaine mesure des Etats-Unis, un Etat occidental n'est plus à même de réunir les moyens légaux, psychologiques, et matériels pour intervenir isolément. L'intervention en coalition est désormais le procédé incontournable pour rassembler tant les moyens humains et matériels nécessaires à l'action militaire, que pour lui conférer la légitimité suffisante sur le plan national comme sur le plan international.

Les besoins et le coût financier des interventions extérieures sont très importants ; elles nécessitent en général des moyens militaires lourds qui sont mobilisés sur de longues périodes. Car leur objet principal est aujourd'hui de s'interposer entre des partis belligérants pour imposer, rétablir ou maintenir la paix. Ces actions ne conduisent plus à des positions tranchées faisant apparaître un vainqueur et un vaincu, mais à des situations de sortie de crise ambiguës. L'action militaire conduit à des compromis fragiles sur lesquels l'effort militaire est de longue durée.

Par ailleurs, les gouvernements occidentaux peinent à donner un sens et un éclairage politique fort à leurs opinions publiques pour justifier des interventions militaires en dehors de leurs frontières. Les nations occidentales sont ici faibles de leurs principes démocratiques. Il est difficile pour un gouvernement d'expliquer simplement à ses concitoyens que des intérêts nationaux, immédiatement ou à terme, sont menacés ça et là au travers d'un conflit intra étatique ou inter ethnique. Les opinions publiques acceptent mal le coût financier et le prix « du sang » pour des actions dont elles ne perçoivent pas nettement l'utilité. Sur certains aspects humanitaires, leurs consciences sont à l'occasion hautement ébranlées, mais ces sentiments sont trop instables pour soutenir durablement des décisions politico-militaires trop entreprenantes. Les interventions militaires extérieures unilatérales sont devenues à haut risque pour le pouvoir politique.

Aussi, c'est par des procédés multilatéraux que les interventions extérieures prennent corps et se déroulent. Suivant le principe de l'entraînement mutuel, chaque Etat fortifie initialement son intention d'intervenir. Puis une mise sur pied collective permet de réunir les moyens nécessaires à l'action. Enfin, dans l'exécution, les risques politico-militaires sont partagés sur les scènes nationales et internationales.

2- Des dispositifs de défense écartelés entre l'ordre ancien et l'ordre nouveau

D'une manière générale, les opinions publiques des grandes nations occidentales sont peu ou prou détournées de la politique de défense de leur pays. Elles n'apportent qu'un soutien tiède et occasionnel à la chose militaire. Le cortège d'électeurs des démocraties est naturellement plus attentif aux efforts gouvernementaux portant sur les chapitres sociaux et économiques. Les impacts de la politique de sécurité et de défense sur le taux de croissance et le taux de chômage sont eux trop ponctuels, trop diffus et trop abstraits.

Ce phénomène tend alors à entraver le renouvellement et la cohérence des dispositifs militaires des Etats. Sans soutien démocratique fort, il y a en effet le risque de voir des budgets parcimonieux consacrés à la défense.

Les grandes armées occidentales, notamment les puissances nucléaires, sont alors confrontées à une difficulté majeure. Sous budgets contraints, voire en diminution, elles sont tiraillées entre la logique de dispositifs anciens qui vaut encore en partie, et des besoins nouveaux. D'un côté elles doivent conserver à un seuil minimum leur ancien modèle de défense : celui du tandem « dissuasion/armées conventionnelles », qui en quelque sorte constitue l'« assurance vie-habitation » des intérêts vitaux de la nation. De l'autre, elles doivent s'efforcer de mettre sur pieds des forces aptes à répondre aux exigences des nouvelles situations conflictuelles. Car en interventions extérieures, les données militaires ne sont plus les mêmes. D'un côté il convient schématiquement de défendre son pré-carré territorial des menaces intérieures et extérieures. De l'autre il faut agir vite et loin pour des missions très variées.

3- De nouvelles exigences opérationnelles

Conçues suivant les doctrines héritées de Clausewitz pour un affrontement majeur « armée à armée », les forces conventionnelles s'accommodent désormais assez mal des situations qu'elles rencontrent sur les théâtres extérieurs. Dans les imbroglios complexes des « petites guerres », où les distinctions entre amis et ennemis deviennent difficiles, et où les lignes de front n'existent pas ou peu, leur efficacité est bien souvent remise en question. Les systèmes d'armes conçus pour des combats de haute intensité, bien que toujours nécessaires, n'apportent plus toutes les solutions souhaitables. Par exemple, les armes collectives puissantes faites pour la rase campagne sont impropres ou malaisées d'emploi en zone urbaine. Les avions de combat modernes sont eux encore insuffisamment évolués pour être efficaces contre des adversaires mobiles et dilués dans la population ou le terrain.

De nombreux conflits contemporains renvoient aux situations connues lors des guerres du Vietnam ou d'Afghanistan : celles où le différentiel de puissance entre les forces modernes engagées et les parties locales ne joue pas systématiquement en faveur du fort.

Les forces terrestres engagées sur le terrain sont très souvent confrontées à des adversaires qui ignorent parfois totalement la codification culturelle occidentale de la violence. Le soldat occidental, avec ses repères judéo-chrétiens et démocratiques, est parfois plongé dans un écheveau humain où les distinctions « gouvernement, armée, population », « ami, ennemi, neutres, mobilisés, non mobilisés », sont très difficiles, parfois impossibles à définir. Toute la population d'une province en conflit, sans exclusive de catégories (enfants, femmes, vieillards...), peut être partie prenante de la violence : soit pour l'exercer (phénomène des enfants soldats...), soit pour en être complice, soit pour en être otages (boucliers humains...), soit pour en être victime (déplacés, réfugiés, génocides...).

Dans les crises d'aujourd'hui, les armées doivent trouver des procédés pour conduire des opérations dites « autres que la guerre » : celles qui initient, appuient et soutiennent la transition vers un état final où l'ordre social, politique et administratif redevient autonome. Dans l'exercice de cette tutelle, les armées doivent relever de nouveaux défis: actions civilo-militaires, actions de police et de maintien de l'ordre, actions sanitaires et humanitaires.

4- De nouveaux acteurs

Dans leurs interventions extérieures, les responsables politico-militaires doivent à présent prendre en compte de nouveaux acteurs clés.

En premier lieu les médias internationaux : ils rapportent de près les faits et les mouvements des forces militaires. Dans la manière dont ils retransmettent plus ou moins objectivement “ le paraître ” du conflit, ils influencent le processus politico-militaire de gestion de crise.

Les organisations non gouvernementales à vocation humanitaire jouent également un rôle important dans de nombreux conflits. Leurs logiques propres peuvent parfois contrarier le processus militaire de gestion de la crise ; dans tous les cas une stricte coordination est nécessaire.

5- De nouvelles formes d'autonomie et de puissance stratégique

Dans l'ordre international qui prévalait entre la deuxième guerre mondiale et la fin de la guerre froide l'objectif principal de la stratégie française était d'être seul maître de sa survie. Il s'agissait de dissuader seul le bloc de l'Est d'une agression militaire. L'ensemble du dispositif militaire français était articulé autour de la dissuasion nucléaire.

Aujourd'hui, avec la disparition d'une menace directe aux frontières, la stratégie de dissuasion nucléaire a moins d'assurance dans ses fondements théoriques ; mais elle vaudra, suivant un seuil de posture permanente réajusté, tant que d'autres nations posséderont également des armements nucléaires. Pour autant cette stratégie de dissuasion n'est plus au cœur du dispositif. Dans un monde dont le moteur est l'économie elle reste un fait stratégique important, mais elle s'inscrit en marge des principaux ressorts qui animent les relations internationales.

Dans le contexte stratégique contemporain, de nouveaux besoins d'autonomie stratégique sont apparus: celui du « voir et du savoir » et celui du « pouvoir agir ».

L'autonomie stratégique du « voir et du savoir » est l'aptitude à suivre toutes les situations hors des frontières où se jouent des intérêts nationaux. Cette aptitude à juger seul est particulièrement précieuse dans un contexte où l'action multilatérale devient le procédé quasi obligé d'intervention : pour ne pas se laisser entraîner, abusivement ou par simple concours de circonstances, dans des actions extérieures pour lesquelles il n'y aurait pas de convergences d'intérêts dûment constatées ; puis, une fois l'action engagée, pour contrôler par des voies autonomes que le cours des événements ne dévie pas de ses objectifs initiaux et que les moyens nationaux mis en œuvre servent bien en priorité les objectifs qui ont initialement motivé l'intervention

L'autonomie stratégique du « pouvoir agir » comporte deux principaux volets: d'abord l'aptitude à pouvoir agir seul dans la poursuite d'intérêts strictement nationaux ; ensuite, dans le cadre d'une action multinationale, l'aptitude à influencer significativement la direction politique et militaire des opérations. Il s'agit là de faire entendre sa voix et de la voir prise en compte tout au long du processus de gestion de crise.

Dans les pratiques actuelles, cette aptitude est largement fonction de la « puissance stratégique » des outils que la nation place dans le pot commun de la coalition.

Mais dans le contexte contemporain, la notion de « puissance stratégique » a elle aussi évolué. Schématiquement, la puissance stratégique d'hier relevait de la détention de l'arme nucléaire, du nombre de divisions blindées, du nombre de combattants, et du nombre d'avions de combat. Aujourd'hui elle relève aussi d'outils voués au renseignement stratégique, à la projection de puissance et de force, au commandement et au contrôle des opérations, et pour les systèmes de combat, à la modernité de leurs standards technologiques autant qu'à leur nombre. Pour rester influent au sein d'une coalition, il convient d'être présent à un niveau significatif dans chacune de ces composantes.

6- De nouveaux dispositifs stratégiques

Pour des puissances moyennes comme la France, ces aspects de l'autonomie stratégique constituent un projet politique national très ambitieux. Car nous l'avons vu précédemment, il doit être mis en œuvre dans un contexte global où des obstacles sont placés un peu partout : situations multiples et changeantes, alliés tour à tour partenaires et concurrents ; budgets contraints ; opinions publiques versatiles...

La première action menée par la France pour adapter le volet militaire de son dispositif stratégique a consisté à créer au début des années 90 trois nouvelles structures centrales: une Direction du Renseignement Militaire (DRM), un Etat-Major Interarmées de planification opérationnelle (EMIA) et un Commandement des Opérations Spéciales (COS). Avec ces structures, elle a ainsi rallié les dispositifs militaires en place aux Etats-Unis et en Grande Bretagne.

Le concept de renseignement militaire de niveau stratégique - DIA⁷ américaine, DIS⁸ britannique et DRM française -, est désormais aujourd'hui bien identifié. Il renvoie au besoin d'autonomie stratégique du « voir » et du « savoir » ébauché précédemment. Le concept des « opérations spéciales » est lui plus difficile à cerner, même si on conçoit bien qu'il renvoie à la nécessité du « pouvoir agir ».

7- Une stratégie générale militaire confrontée à des défis majeurs

Aujourd'hui, le projet stratégique global de toute grande nation occidentale consiste tout à la fois à :

- prévenir la résurgence d'une menace majeure telle que connue pendant la guerre froide – et le cas échéant être en mesure d'y faire face - ;
- « favoriser et gagner la paix » sur de nombreux ensembles régionaux, paix nécessaire à tous pour le bon exercice du commerce ;
- en toute circonstances se positionner favorablement dans la « course à l'économie » internationale ;
- à l'intérieur de ses frontières, contenir les « nouvelles menaces » susceptibles à terme de déstabiliser la société.

⁷ DIA : Defense Intelligence Agency

⁸ DIS : Defense Intelligence Service

Les contraintes essentielles de réalisation de ce projet restent :

- le respect des règles internationales mises progressivement en place car nécessaire à la réalisation globale du projet (règlement pacifique des conflits ; base légitime internationale de toute action extérieure ; organisation mondiale du commerce ;...);
- la nécessité, compte tenu de ressources stratégiques non extensibles (financières, humaines ; industrielles ; technologiques, ...), et du fait de la mondialisation, de « mutualiser » tout ou partie de ces projets dans des ensembles permanents (alliance ; union ;...) ou de coopérations de circonstance (coalition ; partenariat ;...).

Le défi majeur de la stratégie générale militaire est de s'insérer dans ce nouveau projet en intégrant toutes les contraintes et toutes les exigences qui ont été abordées dans les paragraphes précédents (niveau de leadership au sein des coalitions, effet médiatique, budgets de défense contraints, ...).

L'équation stratégique qui en résulte est complexe. Elle conduit :

- à privilégier « la gestion anticipée » des crises (plutôt prévenir et traiter au plus bas niveau que guérir) ;
- à élaborer la stratégie générale militaire dans un ensemble « paix-crise-guerre » considéré comme un « continuum » indivisible afin de marier toutes les données intervenantes - politiques, économiques, diplomatiques, militaires...- , dans un tout cohérent ;
- corrélativement à rechercher une direction politico-militaire exercée elle aussi dans un continuum indivisible pour déployer et combiner au mieux de ses intérêts en toute circonstance, les instruments de puissance stratégique - militaires et non militaires - dont la nation dispose.

Cette approche conduit en particulier à repenser la stratégie générale militaire en l'asservissant davantage aux autres stratégies, notamment les stratégies diplomatiques et économiques. Sans cet asservissement la stratégie générale militaire se retrouverait décalée par rapport au projet global. Pour y parvenir, il est nécessaire de concevoir une gamme d'opérations militaires d'un nouveau genre. C'est là l'objet des opérations spéciales : réaliser sur le continuum « paix-crise-guerre », en marge ou en liaison avec les opérations conventionnelles, des opérations plus directement ciblées sur des objectifs politiques, économiques et diplomatiques.

8- « La stratégie est d'intelligence, la tactique est de volonté »⁹

Donnons à ce stade un premier exemple d'opérations spéciales en s'appuyant sur le cas récent du conflit du Kosovo.

Considérons le conflit au moment où débute la guerre aérienne de l'OTAN.

Durant cette phase du conflit, la presse a fait écho de l'infiltration d'équipes SAS¹⁰ britanniques pour mener la guérilla aux côtés des résistants de l'UCK¹¹ contre les forces

⁹ Julien Freud – citation donnée par Hervé Coureau-Bégarie dans son traité de stratégie 2^{ème} édition , p 73.

¹⁰ SAS : Special Air Service – forces spéciales militaires britanniques.

¹¹ TTU n°275 – 20 mai 1999

serbes. Le Royaume Uni fait ici le choix d'agir unilatéralement en marge de l'alliance. Dans une situation de guerre ouverte contre les forces serbes (frappes aériennes) la légitimité de son action n'est peu ou pas contestable.

Analysons l'engagement des forces spéciales britanniques dans la seule logique de cette phase du conflit : il a un caractère tactique ou opératif, mais il est peu pertinent sur le plan stratégique. Ces forces spéciales contribuent à combattre les forces serbes sur le terrain - ennemi désigné et difficilement « traqué » par les forces aériennes – , mais la portée de leurs actions reste limitée compte tenu de la faiblesse des effectifs engagés. Replacée dans l'ensemble de la campagne aérienne et analysée en regard des risques encourus, l'opportunité d'agir de la sorte est peu prononcée.

Replaçons à présent l'action des forces spéciales britanniques dans le continuum « paix-crise-guerre ».

Une fois que la guerre aérienne aura atteint ses objectifs (retrait des forces serbes du Kosovo et entrée des forces de l'Alliance), l'UCK sera une réalité politique et militaire avec laquelle il faudra composer. La tutelle militaire alliée mise en place sur la province aura alors à faire face à deux principaux défis : contenir une violence « en retour » des Kosovars sur les Serbes, et désarmer les différents partis.

Le fait d'avoir injecté des forces spéciales britanniques aux côtés de l'UCK avant cette phase de tutelle permettra de bénéficier, le moment venu, d'atouts stratégiques précieux: une relation privilégiée avec les responsables militaires de l'UCK, et la connaissance détaillée des réseaux de l'UCK.

Ce sont dans ces aspects que se situe la véritable dimension stratégique des opérations spéciales réalisées par le Royaume Uni. Il a pris au moment opportun l'ascendant diplomatico-militaire dans le processus ultérieur de règlement de la crise. Ascendant pris sur l'UCK, mais ascendant pris également sur les alliés au sein de la coalition puisqu'il bénéficiera d'une relation privilégiée avec l'UCK, et qu'il sera maître d'un renseignement précieux.

Cet exemple illustre la manière dont les opérations spéciales servent de « passerelle » entre la stratégie générale militaire et la stratégie diplomatique au sein du continuum « paix-crise-guerre ». Il montre également que pour appréhender les opérations spéciales, le mot « stratégie » doit être entendu dans son sens le plus profond: « la stratégie est d'intelligence, la tactique est de volonté ».

* *

*

**Deuxième partie : approche du concept des opérations
spéciales**

*« Les forces régulières et les forces extraordinaires s'engendrent les unes les autres
dans un cycle sans fin. »*

Sun Zi
(L'art de la guerre)

A- Approche au travers des définitions

1- Des termes ambigus et galvaudés

Depuis la seconde guerre mondiale, des unités dites « spéciales » ont été créées un peu partout dans le monde. Le qualificatif de « forces spéciales » est en effet couramment employé pour désigner un ensemble hétérogène d'unités qui se distinguent au sein du dispositif militaire auquel elles appartiennent : soit par leur aptitude à conduire des actions offensives du type commando – c'est là le cas le plus courant ; soit par l'effort particulier de recrutement, de formation et d'équipement fait pour ces unités; soit par les techniques spécialisées qu'elles mettent en oeuvre (plongée, parachutisme...); soit par la vocation de ces unités à conduire des missions plus directement sous la coupe de l'autorité politique.

Le terme de « forces spéciales », est en fait aujourd'hui galvaudé tant il a été utilisé au sein ou à l'extérieur du monde militaire pour désigner des unités dont la nature et les capacités militaires sont très différentes d'un pays à l'autre. Les médias et la presse militaire spécialisée l'utilisent communément par son aspect commode et accrocheur pour flatter un trait particulier d'une unité, qui référencé à une autre armée apparaît tout à fait ordinaire.

Par nature, l'expression de « forces spéciales » est intrinsèquement porteuse d'ambiguïtés. Elle semble avoir valeur de qualificatif alors qu'en français, l'adjectif « spécial » ne renvoie à aucune notion concrète. Est qualifié de spécial¹² « *ce qui concerne une espèce, une sorte de choses ; qui est propre ou particulier à un groupe à l'exclusion des autres, qui présentent des caractères particuliers dans son genre* ». On ne peut pas être spécial dans l'absolu, mais par rapport à un référentiel dûment explicité et dans un contexte donné. A défaut, le terme de forces spéciales, comme celui d'opérations spéciales, est un fourre tout commode mais qui est pour l'essentiel vide de sens.

2- Des origines situées dans la seconde guerre mondiale

L'imaginaire collectif est porté à entourer ces termes d'une forme de mythe ou à voir dans ces expressions une forme d'ésotérisme militaire propre à masquer des moyens militaires inconvenants.

L'histoire joue une large part dans cette perception des choses. Car l'origine des termes de « forces spéciales » et « d'opérations spéciales » procède du « *special operations executive* » britannique ou SOE créé par Winston Churchill en juillet 41. Le SOE est conçu et organisé dans un contexte où toutes les ressources humaines et matérielles de la nation s'ordonnent pour une « guerre totale » contre l'Allemagne. Le SOE britannique est effectivement un organe de planification et de conduite de nombreuses

¹² petit Robert

actions de sabotage, d'espionnage et de subversion en territoire adverse. Ce type d'opérations nécessite un secret total. Durant la guerre, elles n'ont alors aucune - ou peu - de limites sur le plan moral. Le contexte est en effet celui d'une lutte à mort contre l'Allemagne nazie et le Japon, pays dont les exactions (holocauste, modalités de conduite de la guerre) ont pour un temps éclipsé les codes moraux usuels de la conscience humaine.

Pour les nécessités de la guerre, le SOE britannique puise les ressources humaines qui lui sont nécessaires indifféremment dans l'armée de carrière et dans le monde civil « militarisé » pour le temps de la guerre.

Mais, le terme « d'opérations spéciales » tel qu'entendu pendant la seconde guerre mondiale ne peut pas être transposé sans certaines précautions dans le contexte stratégique de la guerre froide puis dans contexte stratégique contemporain.

3- Une disparition partielle durant les années de guerre froide

Une fois la guerre terminée, un nouveau contexte stratégique prend corps, celui de la décolonisation et de l'affrontement idéologique entre le monde occidental et le monde communiste. Les dispositifs américains, britanniques et français de conduite d'« opérations spéciales » s'adaptent en conséquence. Schématiquement, le pool initial unique constitué et directement piloté par le gouvernement pour les besoins de la guerre, se sépare en deux volets: certaines unités et structures d'exécution sont replacées au sein des forces militaires conventionnelles ; d'autres sont rattachées aux services secrets et placées directement sous l'autorité politique centrale (Premier Ministre ou Président).

Pour les unités spéciales rentrées dans le rang des forces conventionnelles, les termes d'opérations spéciales et de forces spéciales n'ont plus cours dans les instances militaires. Les unités concernées sont refondues et prennent le statut de forces conventionnelles « spécialisées » dans les actions commandos du type « actions dans la profondeur des dispositifs ennemis ». L'ennemi désigné est dès lors le bloc de l'Est dans le cadre d'un affrontement militaire. L'emploi de ces unités spécialisées est essentiellement conçu en appui d'une manœuvre d'ensemble des forces conventionnelles¹³.

Aux Etats-Unis, « opérations spéciales » et « forces spéciales » resurgissent quelques années avant la fin de la guerre froide au travers d'un nouveau concept officiel: le concept des « conflits de basse intensité et des opérations spéciales. En 1986 un département *LIC/SO*¹⁴ est mis en place au Pentagone, tandis qu'un commandement des opérations spéciales, l'*USSOCOM*,¹⁵ est créé. Des forces des trois armées - *army*, *navy*, *airforce* – lui sont organiquement rattachées et reçoivent l'appellation officielle de « forces spéciales ».

L'idée centrale est que l'affrontement physique Est-Ouest, contenu par une dissuasion nucléaire réciproque, se joue dès lors principalement par l'intermédiaire de pays tiers, par des conflits régionaux « de faible intensité », et que ce type de conflits nécessite des unités spécialement dédiées à leur résolution.

¹³ Pour la Grande Bretagne, les termes d'opérations spéciales et de forces spéciales semblent disparaître un temps seulement et être réactivés à partir de 1969 lors des opérations militaires en Irlande du Nord. Ce point mériterait des recherches plus approfondies qui n'ont pas été menées dans le cadre de cette étude.

¹⁴ *Low Intensity Conflict*

¹⁵ *United States Special Operations Command*

4- Des définitions officielles qui restent insatisfaisantes

Cinq années après la mise en place du concept LIC/SOC américain, la guerre froide est terminée. Le concept américain survit pourtant et fait même l'objet d'un effort budgétaire croissant.

En 1992, la France crée un commandement des opérations spéciales.

En 1997, les opérations spéciales et les forces spéciales entrent officiellement dans la doctrine interarmées de l'OTAN¹⁶.

Pour les armées françaises, les opérations spéciales sont aujourd'hui des « *activités militaires menées par des forces spécialement désignées, organisées, entraînées et équipées, utilisant des techniques opérationnelles et des modes d'action inhabituels aux forces conventionnelles. Cette activité est menée dans toute la gamme des opérations militaires (paix, crise, conflit) indépendamment des opérations des forces conventionnelles ou en coordination avec celles-ci, pour atteindre des objectifs politiques, militaires, psychologiques ou économiques. Des considérations politico-militaires peuvent nécessiter le recours à des techniques ouvertes, couvertes ou discrètes et l'acceptation d'un niveau de risque physique et politique non compatible avec les opérations conventionnelles* »¹⁷.

Cette définition n'a rien d'originale ni de spécifique. Elle est exactement la même que celle de l'OTAN¹⁸.

Cette définition, au premier abord assez laconique, gagne un peu clarté en étant décomposée.

Les opérations spéciales :

- ***Par qui ?*** : *par des unités spécifiquement dédiées à ce type d'opérations ; (spécialement désignées, organisées, entraînées et équipées)*
- ***Avec qui ?*** : *seules ou en coordination avec les forces conventionnelles ;*
- ***Comment ?*** :- *avec des modes d'actions et des techniques opérationnelles autres que ceux des forces conventionnelles ;*
 - *avec un niveau de risques physique et politique autre que celui des opérations conventionnelles ;*
 - *avec des techniques ouvertes, couvertes ou discrètes ;*
- ***Quand et où ?*** : *dans toute la gamme des opérations militaires (« paix-crise - guerre ») ;*
- ***Pourquoi faire ?*** : *pour atteindre des objectifs politiques, militaires, psychologiques et économiques.*

¹⁶ Allied Joint Publication 1(A) chapitre 11.

¹⁷ Glossaire interarmées de terminologie militaire (la notion de « couverture » est abordée, mais pas celle « d'opérations couvertes »).

¹⁸ MSC 306

Tout trouve à peu près réponse, sauf une question essentielle pour notre étude : pourquoi ?

Pour autant, nous retrouvons dans cette définition deux aspects stratégiques abordés dans la première partie de notre étude :

- la notion de continuum « paix, crise, guerre » : elle est sous-jacente même si elle n'est pas explicite ;
- les objectifs des opérations spéciales : ils ne sont pas uniquement de nature militaire mais portent aussi sur des objectifs politiques, économiques, et psychologiques.

Un nouvel aspect émerge aussi de cette définition : il est fait mention d'opérations « couvertes ». Pour les armées françaises, les opérations « couvertes » ne font pas l'objet d'une définition officielle¹⁹. S'il s'agit d'un anglicisme qui renvoie à la définition des « *covert operations* » américaines²⁰, les opérations spéciales françaises n'excluent pas l'utilisation de certaines techniques clandestines suivant l'acception française usuelle de ce terme, acception qui diffère du sens anglo-saxon.

Cet aspect des opérations spéciales mérite une analyse particulière. Nous l'aborderons en fin de deuxième partie.

Même si elle ne contredit pas notre thèse, cette définition apparaît imparfaite. Le lecteur qui l'aborde *ex-abrupto* est peu éclairé sur le sens stratégique des opérations spéciales.

Elle est peu explicite, voire ambiguë. Le fait qu'elle procède directement de l'OTAN, où des concepts d'essence américaine sont ajustés pour être transposés au cortège des nations de l'alliance, n'est sans doute pas étranger à cette situation.

* *
*

¹⁹ Glossaire Interarmées de terminologie militaire.

²⁰ Le Joint Pub 1-02 donne les définitions suivantes :

covert opération : *an operation that is so planned as executed as to conceal the identity of or permit plausible denial by the sponsor. A covert operation differs from a clandestine operation in that emphasis is placed on concealment of identity of sponsor rather than on concealment of the operation.*

clandestine operation : *an operation sponsored or conducted by governmental departments or agencies in such a way to assure secrecy or concealment. A clandestine operation differs from a covert operation in that emphasis is placed on concealment of the operation rather than on concealment of identity of sponsor. In special operations, an activity may be both covert or clandestine and may focus equally on operational considerations and intelligence related activities.*

B- Approche historique

1- Limites de l'approche historique

L'approche historique des opérations spéciales fait l'objet de nombreuses limites. D'abord parce que le recul historique est faible et que les opérations spéciales sont foncièrement secrètes. La totalité des opérations spéciales anglo-saxonnes menées pendant la seconde guerre mondiale peuvent cependant être considérées comme publiques depuis que le voile à été levé sur le programme « *Ultra* »²¹.

Ensuite, parce que les termes « d'opérations spéciales » et de « forces spéciales » ont traversé avec plus ou moins de lisibilité deux périodes stratégiques très différentes avant de renaître dans un nouveau contexte. Rappelons qu'on ne peut être qualifié de « spécial » que par rapport à quelque chose (ici les opérations conventionnelles), ce quelque chose étant lui même défini dans un contexte particulier (ici le contexte stratégique).

Aussi, la démarche adoptée dans cette étude se limite à extraire de l'histoire récente, et de la large communication faite sur les opérations spéciales par le Département de la défense américain, quelques références clés à même d'éclairer et de renseigner notre thèse générale.

2- Un concept éminemment stratégique

En un bref tour d'horizon historique, on constate en premier lieu qu'au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en France, les opérations spéciales prennent corps sous l'effet d'un double phénomène : sous l'impulsion de volontés politiques fortes et lorsque qu'un Etat se retrouve face à une sorte de « blocage » stratégique.

Les célèbres SAS britanniques sont ainsi créés en juillet 1941. Le *war office* est alors malmené par l'ampleur des besoins opérationnels auxquels il doit satisfaire, et par les premiers revers militaires qu'il subit. De fait, il est dans les dispositions d'esprit qui conviennent pour favoriser toute solution originale offrant un rapport « coût /efficacité » optimal et permettant d'agir du faible au fort.

Aux Etats-Unis également, ce sont les déboires de l'opération « *Desert One* » de libération des otages américains en Iran, puis les fortunes diverses connues par des opérations commandos en Grenade en 1983, qui conduiront à bâtir en 1986 l'organisation des forces spéciales américaines telle que nous la connaissons aujourd'hui. Si ces infortunes sont souvent citées comme références, il convient aussi de resituer le concept *LIC/SO* dans un cadre stratégique plus large. Face au « blocage » stratégique attaché à la guerre froide, les Etats-Unis reprennent l'initiative par deux voies : par le « haut » au travers de l'IDS, communément baptisée « guerre des étoiles », et par le « bas » au travers du concept des opérations spéciales.²²

²¹ Consulter notamment « la guerre secrète » par Anthony Cave Brown aux éditions Pygmalion.

²² se reporter au para A-3.

En France enfin, ce sont les insuffisances constatées lors de la guerre du golfe en 1990, qui semble-t-il, amèneront à la création d'un commandement des opérations spéciales en 1992.

Pour les cas britannique et américain, il est intéressant de noter que les dirigeants du moment, Winston Churchill²³ et Ronald Reagan, sont des personnalités entreprenantes et audacieuses dans leur approche des affaires militaires. La naissance du commandement des opérations spéciales en France procède moins de cette logique. Le président François Mitterand n'a semble-t-il pas eu de véritable projet pour son armée²⁴ mais a plutôt inscrit ses actions dans la juste continuité de ses prédécesseurs. Plusieurs affaires laissent toutefois à penser qu'il fût loin d'être indifférent aux moyens gouvernementaux basés sur le secret et les méthodes inhabituelles. En tous cas, il n'entravera pas le projet du chef d'état-major des armées du moment, l'amiral Jacques Lanxade, dont la dimension politique parviendra à provoquer la création d'un commandement des opérations spéciales.

3- Un concept vulnérable

L'approche historique nous montre également que si les opérations spéciales ne se situent pas clairement à un niveau stratégique, le concept meurt et les forces spéciales sont appelées à disparaître.

Les britanniques font ici à nouveau référence. Ils sont historiquement les plus anciens au travers du *Special Operations Executive*, des SAS et des SBS de la deuxième guerre mondiale²⁵, à avoir mis en place un dispositif de conduite d'opérations spéciales. Pourtant, avec la fin de la guerre, l'essentiel de ce dispositif disparaîtra pour ne réapparaître qu'au début des années 50 afin de contrer la guérilla conduite par le parti communiste en Malaisie.

Ce manque de continuité peut être analysé comme la conjugaison de trois phénomènes. Sans doute d'abord parce que les opérations spéciales, nées et conduites sous la pression des besoins urgents de la guerre 39-45, ont été principalement intuitives. De retour à des temps plus ordinaires, les opérations spéciales n'étaient pas étayées par une réflexion conceptuelle suffisamment profonde pour assurer leur pérennité au travers d'un dispositif militaire permanent. Ensuite du fait que, sur le plan stratégique, ces unités spéciales avaient un concurrent de taille au sein du SOE britannique, le programme Ultra, qui une fois la guerre terminée, a continué de capter les énergies et les vues gouvernementales. Enfin, parce que les actions militaires conduites par les forces spéciales se sont situées plutôt au niveau opératif dans les opérations finales de reconquête de l'Europe.

Au bilan, le rôle joué par les forces spéciales n'est pas ressorti suffisamment pour assurer leur pérennité au sortir de la guerre.

En revanche, les interventions militaires conduites en Malaisie²⁶ donneront un terrain d'expression stratégique plus net aux opérations spéciales. Les Britanniques prendront alors la mesure du temps et des efforts nécessaires pour constituer un outil efficace dédié à une gamme d'opérations militaires autres que conventionnelles.

²³ voir notamment Churchill par François Bédarida – éditions Fayard page 322 à 340.

²⁴ consulter notamment "Mitterand et son armée" par Louis Gautier aux éditions Grasset.

²⁵ Ndl : certes en liaison avec l'OSS-SO américain.

²⁶ se reporter également à la troisième partie chapitre B.

4- Un concept qui demande du temps pour prendre corps

La mise sur pied d'un dispositif d'opérations spéciales efficace apparaît comme une entreprise assez longue. Des délais sont nécessaires à double titre : d'une part pour constituer l'outil ; d'autre part pour que son identité et ses capacités soient suffisamment acceptées au sein de la communauté politico-militaire et que des freins de différentes natures cessent d'entraver sa logique et son emploi opportun.

Les Américains jugent²⁷ ainsi qu'il leur a fallu presque dix ans pour que les services rendus et offerts par l'*USSOCOM* soient pleinement satisfaisants et reconnus au sein du dispositif militaire américain. Pourtant, s'il est bien une démarche volontariste de mise en place d'un dispositif d'opérations spéciales, c'est celle des Américains. Le système politique a en effet doté dès le départ l'*USSOCOM* d'une capacité budgétaire propre, le *major force program 11* ; il lui permet de façon autonome d'équiper et d'entraîner ses unités.

Cette autonomie budgétaire est sans doute le facteur déterminant de la forte reconnaissance des opérations spéciales par le système politique américain. En effet, il assure auprès du Département de la défense et du Congrès américain une parfaite lisibilité du coût financier des opérations spéciales. Ce coût, rapporté au fort taux d'emploi opérationnel des forces spéciales sur les théâtres extérieurs, tend toujours à démontrer la pertinence et l'utilité de l'outil²⁸.

Parallèlement, elle permet à l'*USSOCOM* de mener sa propre stratégie générique de moyens. Il est de fait protégé des lenteurs et des blocages qui interviendraient s'il devait avoir à convaincre les autorités organiques des autres armées - *navy, army, airforce* -, de la nécessité d'acquisition de tel ou tel équipement. Les processus de recherche, de développement et d'acquisition de matériel, de même que l'entraînement, sont ainsi menés suivant des priorités et un rythme directement en phase avec une doctrine propre aux opérations spéciales.

En France, dans les quelques écrits publics qui portent sur ce sujet, on relève également un certain souci de la reconnaissance identitaire des opérations spéciales dans ses premières années de mise en place.²⁹

En définitive, les opérations spéciales n'échappent pas au phénomène usuel qui intervient lorsqu'un dispositif novateur est constitué sur la base de ressources déjà existantes au sein des structures militaires : des rivalités de service. Ce phénomène est d'autant plus important pour les opérations spéciales qu'elles constituent un domaine interarmées, domaine qui est aussi récent dans toutes les grandes armées occidentales. Mais peut-être faut-il comprendre aussi ces difficultés identitaires par le fait que les opérations spéciales rompent radicalement avec les schémas de pensée stratégique très « militairement centrés » qui valaient dans l'ordre stratégique précédant.

²⁷ Rapport du Congrès américain sur les forces spéciales américaines de juillet 1995.

²⁸ *Special Operations posture statement 1998*.

²⁹ Consulter notamment dans la revue Défense Nationale livraison de juillet août 1999 l'article « Pourquoi les opérations spéciales »

5- Un concept qui peut dériver et perdre sa vocation stratégique

La définition officielle des opérations spéciales donnée au chapitre précédent nous invite à évaluer la nature spécifique des forces spéciales en référence aux forces conventionnelles : « *des unités spécialement désignées* » agissant « *avec des modes d'action et des techniques opérationnelles autres que ceux des forces conventionnelles* ».

Considérons donc les forces conventionnelles comme repère clé. Si ces forces évoluent pour être en meilleure adéquation avec les exigences stratégiques les plus courantes, le repère initial est alors modifié. De fait, il convient de réexaminer les aptitudes spécifiques des forces spéciales pour s'assurer que la frontière entre forces spéciales et forces conventionnelles reste clairement marquée. A défaut, les forces spéciales peuvent progressivement muter de leur statut « spécial » vers un statut « conventionnel ».

Un exemple de cette mutation est donné par les premières unités parachutistes constituées à l'aube de la seconde guerre mondiale. Certaines d'entre-elles ont relevé un temps des forces spéciales parce qu'elles utilisaient une technique de mise en place nouvelle donc inhabituelle. Puis les techniques parachutistes se sont banalisées et ont été étendues à de nombreuses unités dès lors « spécialisées », mais non plus « spéciales ».

La recherche de critères pertinents caractérisant la nature « spéciale » des « forces spéciales » semble nécessaire. Ceux-ci pourraient notamment porter sur l'aptitude à être projeté hors des frontières, à pénétrer et à agir discrètement dans tous les milieux, à s'accommoder des situations les plus diverses, à maîtriser de techniques particulières à haut niveau, à la mise en œuvre d'équipements spéciaux ou à leur réactivité opérationnelle (délais de mise en œuvre).

Mais chacun de ces critères peut dans des délais assez courts perdre toute, ou partie, de sa pertinence. Par exemple, il y a dix ans à peine, seules les unités spéciales étaient dotées à l'échelon élémentaire de la section de systèmes satellitaires *GPS*, de postes radio-électriques chiffrés et de moyens de vision nocturne. Aujourd'hui ces équipements sont pour la plupart en dotation courante aux mêmes échelons dans un nombre non négligeable de forces conventionnelles.

On conçoit bien alors qu'un dispositif d'opérations spéciales doit être intrinsèquement pro-actif, du moins foncièrement pré-actif³⁰ en matière de techniques opératoires, d'équipements, d'organisation et de ressources humaines. A défaut, quelle que soit l'ambition stratégique, le dispositif perd de sa pertinence stratégique. Il tend à devenir l'expression d'un concept intemporel du type « actions spécialisées commando ». A cet égard, le général Schoomaker, commandant actuel de l'*USSOCOM*, résume cette exigence dans tous ses écrits par « *during this time of evolution, only the core values of special operations forces are permanent and not negociable* »³¹.

De ce point de vue, la professionnalisation des armées amorcée en France devrait amener les états majors à réfléchir sur les aménagements à apporter à leur dispositif

³⁰ Se reporter au chapitre 1 pour les définitions de la pro-activité et de la pré-activité.

³¹ *Armed Force Journal International* – Février 1998 page 32 et préface du document *US spécial Opérations Forces posture statement 1998*.

d'opérations spéciales. Avec la professionnalisation, le repère fondamental – les forces conventionnelles – sera profondément modifié.

Dans une armée de terre refondue, les unités seront organisées de manière très modulaire, suivant le principe des « réservoirs de forces », afin de générer au cas par cas, suivant la nature des crises, une force et des capacités « sur mesure ». Les échelons régimentaires élémentaires (compagnies, escadrons, sections) pourront être extraits de leurs structures organiques et projetés avec une très réactivité. Un effort important est porté sur « la primauté de l'homme » - psychologie, sang froid, maturité, initiative, spécialisation - afin d'augmenter son aptitude à évoluer dans les conditions les plus variées. Le taux d'encadrement des éléments de combat (officier, sous-officiers) avoisinera les 50%. Suivant une logique de « métiers » mieux identifiée, le régiment est reconduit dans sa vocation de creuset culturel pour le développement professionnel du soldat, et pour capitaliser les savoir-faire individuels et collectifs de la communauté. S'agissant des équipements, le combattant d'infanterie professionnel bénéficiera de moyens modernes utilisant largement les nouvelles technologies: puissance de feu et protection balistique individuelle, effets d'infanterie adaptés aux différents terrains, moyens de positionnement et de commandement intégrés...

Ainsi, de nombreux échelons élémentaires de l'armée de terre professionnalisée réuniront des aptitudes qui rendront certains critères discriminants précédemment évoqués moins pertinents. Sans une évolution sensible de son dispositif de forces spéciales, la frontière entre « conventionnel » et « spécial » sera moins marquée pour la France sur de nombreux terrains et de nombreuses missions.

6- L'homme au cœur d'un dispositif pro-actif

L'étude de la genèse des forces spéciales nous indique que, dans la plupart des cas, le développement de modes opératoires nouveaux s'opère au sein même des forces spéciales. Ces unités ont en général la caractéristique d'être de taille assez réduite et de réunir des individus riches de leurs diversités professionnelles et personnelles. Dans de larges proportions, ces structures fonctionnent suivant des organisations et des méthodes qui diffèrent de l'entendement militaire traditionnel (hiérarchie, discipline, procédures administratives) tout en ayant un sens du service collectif très développé.

Chaque fois l'homme est au cœur du caractère « spécial ». Il n'apparaît pas comme un militaire tout à fait ordinaire. Son état d'esprit et ses qualités intrinsèques sont différentes. Ils procèdent d'un savant mélange de courage physique et psychologique, d'audace et de prudence, d'individualisme et d'esprit collectif, de fidélité et d'esprit rebelle. C'est sur la base de ces aptitudes humaines particulières que se constituent les SAS britanniques sous la main dynamique de David Stirling. Il en va également de ce type d'hommes pour la *Décima Mas* italienne et des SBS³² britanniques qui parviennent à inventer et rendre opérationnels en un temps record les matériels et les techniques d'actions sous-marines qui, encore aujourd'hui, restent les bases de toutes les unités occidentales de nageurs de combat.³³

Dans les exemples précités, l'homme qui évolue au sein de l'unité spéciale apparaît sous un double rôle : il est d'un côté agent de développement et de mise au point des

³² *Special Boat Service*

³³ Se reporter notamment à « les commandos de la mer » par Michel Bertrand aux éditions maritimes d'outre mer.

capacités nouvelles de l'unité ; de l'autre il est exécutant des modes opératoires et des techniques qu'elle met en œuvre. En tant qu'opérateur il possède le cortège de qualités physiques, psychologiques et professionnelles nécessaires aux actions qu'il doit réaliser . Comme agent de développement de l'unité, il vaut principalement par la spécificité de sa personnalité ou de son expertise, agissant au profit de la capacité collective innovante de l'unité.

La constitution d'unités spéciales est donc avant tout une affaire de ressources humaines. Pour disposer dans les forces spéciales les hommes dont le profil a été précédemment ébauché, une politique de ressources humaines bien pensée doit être déployée. Une sélection opérée sur les seuls principes d'un « stage commando » conduirait à ne pas donner aux forces spéciales la puissance innovante qui est une de leurs caractéristiques clés. Là encore, le dispositif réalisé tendrait à tirer le concept vers le bas, celui d'un concept « d'actions spécialisées commando ».

* *

*

B- Sun Zi éternelle référence

1- Forces régulières et forces extraordinaires

Depuis une dizaine d'année, « l'art de la guerre » de Sun Zi est un texte qui, dans tous les domaines – économique, politique, militaire - , fait largement référence. Les propos du maître chinois semblent tendre à « l'universalité stratégique » pour aborder la complexité du monde d'aujourd'hui. « L'art de la guerre » paraît en effet intemporel et propre à éclairer tout domaine car Sun Zi ne conclut jamais. Il ne propose pas de solution stratégique « clés en mains ». Pour l'essentiel, il s'en tient à une suite de conseils à portée philosophique sur les ressorts de l'action humaine. Il laisse ainsi le lecteur composer avec ses préceptes dans la spécificité et la complexité d'un contexte donné.

Schématiquement Sun Zi prône la réflexion avant l'engagement des combats, leur évitement, l'emploi modéré de la force, le bon usage de la ruse et des moyens psychologiques, la complémentarité des moyens directs et indirects. Peut-on trouver chez Sun Zi quelques repères venant notre thèse ?

Dans ses treize articles de « l'art de la guerre », Sun Zi fait notamment la distinction entre les « forces régulières » et les « forces extraordinaires ». Il ne manque pas de marquer le rôle déterminant dans la réussite globale de l'entreprise guerrière.³⁴ Mais surtout, Sun Zi nous indique comme un constat que « *les forces régulières et les forces extraordinaires s'engendrent les unes les autres dans un cycle sans fin* »³⁵. On retrouve ici exprimée la nécessité d'une évaluation permanente de la nature exacte des forces, entre « forces conventionnelles » et « forces spéciales ». L'évolution du contexte stratégique fait qu'il y a en permanence transfert de « dispositions capacitaires » des forces spéciales vers les forces conventionnelles. Les forces spéciales ont en quelque sorte un rôle « d'avant garde stratégique ».

Mais Sun Zi nous invite également à réfléchir sur un paradoxe moral. D'un côté, « l'art de la guerre » préconise que « le bon stratège cultive la vertu et protège les lois »; de l'autre qu'il convient de maîtriser « l'art de duper » et d'utiliser à profit les « espions » et « agents » en tout genre. Dans le nouvel environnement stratégique, quel équilibre peut régir un tel paradoxe pour les opérations spéciales ?

2- Places relatives des opérations spéciales et des opérations des services secrets

Comme nous l'avons vu dans l'approche historique, il y a eu schématiquement après la deuxième guerre mondiale une séparation des capacités spéciales créées pour les

³⁴ « Celui qui fait en sorte que les troupes des trois armées puissent subir les assauts de l'ennemi sans être écrasées utilise les forces extraordinaires et les forces régulières. ». « Le stratège engage le combat avec des forces régulières et remporte le combat avec des forces extraordinaires »

³⁵ article V de « l'art de la guerre » - (Editions Economica)

besoins d'une « guerre totale » en deux volets : une partie est rentrée dans le rang des forces conventionnelles, l'autre a été placée dans un dispositif du type service secret.

Pour les services secrets, une partie seulement de leur vaste domaine d'actions ne nous intéresse dans notre étude : celle des agents de l'Etat sous statut militaire qui utilisent des techniques, des modes opératoires, des armements et du matériel militaire et qui sont dédiés à l'exercice de la violence de telle sorte que les responsabilités de l'Etat – comme donneur d'ordre, d'agent d'organisation et d'agent d'exécution - ne puisse pas être engagée. C'est à eux seuls qu'il est fait référence dans les propos qui suivent.

Dans la définition officielle des opérations spéciales, dans leur acception anglo-saxonne tout au moins, les opérations militaires couvertes - masquage de l'identité du sponsor – sont des opérations spéciales.

Dans les dispositifs britanniques et américains cette logique a été globalement prise en compte. Les unités militaires qui mettent en œuvre des techniques *couvertes* (*SAS, SBS, Delta Force, NSWDEVGRU*³⁶) relèvent organiquement et opérationnellement – certes suivant des modalités particulières – du commandement central des opérations spéciales.

Le modèle français semble lui ne pas répondre à cette logique. Officiellement tout au moins, deux structures distinctes coexistent : d'un côté une entité commandement des opérations spéciales / forces spéciales ; de l'autre une entité DGSE/unités militaires dédiées aux opérations militaires « clandestines ».

3- Un contexte stratégique contraint pour les actions « inavouables » d'origine militaire étatique.

L'histoire du XXème siècle, comme celle des siècles précédant, a comporté bien des actions « inavouables » commanditées par un Etat pour appuyer sa politique extérieure. Dans le contexte stratégique contemporain quelle place reste-t-il à ce type d'action ?

Nous considérerons comme « inavouable » toute action ordonnée par un Etat qui constituerait pour lui un préjudice grave (moral, politique, ...) si sa responsabilité de donneur d'ordre, d'agent d'organisation, ou d'agent d'exécution était publiquement identifiée.

Pour qu'il y ait préjudice, cette action doit être fortement condamnable sur les scènes internationale et nationale : soit parce qu'elle transgresse les lois internationales ; soit parce qu'elle transgresse les lois en vigueur dans le pays cible ; soit parce qu'elle nie des engagements explicites ou implicites pris dans le cadre d'accords (diplomatiques, économiques, militaires) et les relations de confiance sensées les accompagner.

Dans le contexte stratégique contemporain, il apparaît que le champ d'application de ce type d'actions a notablement diminué.

Ce qui était concevable et acceptable pour « raison d'Etat » dans les situations particulières de la guerre froide et de la décolonisation ne l'est plus globalement aujourd'hui. Le monde s'est moralement unifié suivant des codes de conduite internationaux (militaires, diplomatiques, économiques, humanitaires) faisant l'objet de jurisprudences et de législations mondiales de plus en plus précises. Initiateurs et

³⁶ *Naval Special Warfare Development Group*

moteurs dans ce processus, les grands Etats occidentaux sont tenus de fait d'avoir des comportements cohérents avec les valeurs et les règles qu'ils mettent en place.

Pour une grande nation démocratique, nier sciemment une base légale et employer la violence en masquant l'origine du coup, ne se conçoit que lorsqu'un intérêt vital est en jeu, et que toutes les autres formes de solutions ont été épuisées. Comme le nucléaire, elles sont devenues, en théorie tout au moins, « l'ultime recours ». Cependant, cette approche est elle aussi à présent relative. Considérons par exemple la manière dont la France a composé avec l'organisation Greenpeace pendant et après la guerre froide.

En 1985 des moyens inavouables, rendus malheureusement publics par les imperfections de l'opération, ont été employés contre un bâtiment de Greenpeace sur un territoire étranger. Le choix d'un tel mode d'action pouvait se comprendre du fait qu'il s'effectuait en réponse aux moyens inavouables par lesquels l'URSS, ennemi désigné de la France, soutenait ostensiblement l'organisation écologique dans ses actions de nuisance vis à vis d'un intérêt vital de la France : la crédibilité de sa dissuasion nucléaire.

En 1996, l'URSS n'est plus et l'écologie est un domaine qui a changé de dimension. Enjeu mondial, elle est rentrée dans toutes les consciences et fait l'objet de forums officiels internationaux. La même situation se représente pourtant : il s'agit de composer avec un bâtiment de Greenpeace qui vient nuire au même intérêt vital de la France, la crédibilité de sa dissuasion nucléaire. Sous les caméras des médias internationaux, ce sont alors les forces spéciales qui permettent à la France dans un cadre légal de trouver solution à cette situation avec des réactions internationales pour le moins feutrées.

Bien évidemment cet exemple ne peut à lui seul avoir valeur de démonstration. Il illustre seulement qu'un problème en apparence identique doit être abordé avec des outils et des concepts différents dans un monde qui a changé.

Néanmoins, il apparaît clairement que les nations occidentales sont tenues, plus que par le passé, de composer en priorité avec un cadre légal, ou du moins de s'appuyer sur un fond de légitimité internationale, pour agir et pour parvenir à leurs fins. Il leur est impératif de dégager des solutions plus originales et plus élaborées que celles utilisées dans l'ancien ordre stratégique.

D'autre part, il existe un deuxième facteur de limitation dans la conduite d'opérations « inavouables » : celui des conditions d'exercice du « secret » dans le contexte stratégique contemporain.

4- La notion de « Secret » dans le contexte stratégique contemporain

Comme évoqué dans la première partie, les trois matières premières de la stratégie, le temps, l'espace et l'information, ont changé de nature. Ces mutations invitent à revisiter la notion de « secret » par rapport à ce qu'elle était il y a une dizaine d'années à peine.

Dans notre monde de l'information et du renseignement, protéger durablement une information en l'enfermant dans une « bulle » parfaitement imperméable est aujourd'hui un exercice difficile. La durée de vie d'une « information protégée » s'est sensiblement raccourcie. Dans de larges proportions, le secret attaché à toute information est éphémère.

Aussi voit-on émerger de nouvelles politiques qui s'attachent davantage à la « gestion de l'information » qu'à la « protection du secret ». Par exemple, dans le cadre d'une politique d'influence, il peut être plus intéressant de céder une information protégée à certains partenaires ou de la diffuser aux médias, avant qu'elle n'atteigne peu de temps après le seuil de « l'échéance publique » où elle devient sans valeur.

Le secret est devenu aujourd'hui une notion dynamique : il est affaire de circonstance ; il peut aussi bien servir ou desservir un projet s'il n'est pas employé avec jugement.

Dans le domaine de la stratégie militaire, cette évolution de la notion de secret doit faire l'objet de toute l'attention nécessaire. Le secret est depuis des siècles un des constituants essentiels du principe stratégique de « surprise ». Dans notre monde de l'information, le principe de surprise tend à s'effacer au profit du principe « d'incertitude »³⁷. Surprendre l'adversaire ou le concurrent se conçoit donc sous de nouvelles formes. Dans le contexte stratégique contemporain, « l'art de duper » de Sun Zi reprend pleinement le devant de la scène. Mais attention, duper n'est pas mentir : duper consiste à faire porter le regard de l'autre de biais, à l'aveugler partiellement ou à attirer son regard sur des points secondaires pour masquer l'essentiel.

Sous l'impulsion américaine et par le canal de l'OTAN, ces évolutions de la notion de secret sont progressivement prises en compte dans les doctrines militaires. On voit ainsi apparaître de nouveaux concepts tels que la « déception opérationnelle » ou la « sécurité opérationnelle ». L'un et l'autre renvoient à une gestion particularisée de « l'information protégée » dans un cadre « espace-temps » précis. « Décevoir » consiste à focaliser l'attention et certains moyens de l'adversaire dans une direction afin de pouvoir mieux agir dans une autre. Appliquer des mesures de « sécurité opérationnelle » consiste à définir, pour une action donnée, une politique circonstancielle de gestion de l'information : les besoins de protection des informations sont ainsi étudiés par phase - avant, pendant, et après l'opération. Et à chaque phase correspond des modalités particulières de protection du secret. Il n'y a plus là de conception « monolithique » d'un secret appliqué sans nuance. Cette conception n'a plus grand sens dans notre monde de l'information et des médias.

Dans notre monde de l'information, où les médias font leur miel de tout ce qui excite l'imagination, protéger une information relève à présent beaucoup de techniques de « dilution », de « masquage » ou de « banalisation ». Pour une grande nation occidentale, maintenir dans une « clandestinité » *ex abrupto* un dispositif d'agents militaires tel que pratiqué dans l'ordre stratégique ancien est aujourd'hui un exercice sensiblement « contre nature ». Si le maintien d'un dispositif de conduite d'opérations couvertes n'est pas contestable, sans doute doit-il se faire plus subtilement qu'auparavant.

5- La métempsychose des « opérations couvertes »

S'agissant de l'approche américaine des opérations spéciales, il est intéressant de noter deux politiques fortes : d'un côté une très large communication sur les forces

³⁷ L'amiral Labouerie juge ainsi que « l'incertitude » et la « foudroyance » sont les deux seuls principes stratégiques essentiels, et que les autres notions (concentration, ...) ne sont que des procédés. (Stratégie – Réflexions et variations – Addim)

spéciales américaines³⁸ ; de l'autre, au travers de l'OTAN, une volonté de mutualisation de ce concept.

Ces deux politiques ont pour conséquence de banaliser les opérations spéciales et les forces spéciales. Elles rentrent alors dans le langage courant des instances politico-militaires des différents pays, même si les concepts et les moyens que ces termes représentent sont très différents d'un pays à l'autre. Et plus ces termes sont banalisés, plus ils sont acceptables dans les consciences collectives. Mais pour l'essentiel, le nouveau dispositif américain intègre les mêmes outils et aptitudes que ceux détenus par les services secrets d'essence militaire qui existaient pendant la guerre froide. L'outil n'est pas mort. Il a été replacé dans un nouveau concept qui a la qualité d'être vierge des images défavorables attachées au dispositif de l'ancien ordre stratégique, tandis qu'il gagne en assurance morale par une politique de banalisation. Il y a ici un phénomène de métempsycose auquel l'amiral Castex nous invite à réfléchir :³⁹ « je crois en matière militaire au moins, à la métempsycose, c'est à dire aux réincarnations successives au cours des siècles, sous des formes matérielles diverses et changeantes, d'une même idée, d'une même notion, d'un même principe stratégique, tactique ou organique. »

6- Vers un continuum des forces extraordinaires ?

En définitive, les choix anglo-saxons ne sont-ils pas ceux qui, dans le contexte stratégique d'aujourd'hui, combinent le plus de critères de cohérence ? : prise en compte de l'évolution de la notion de secret ; image extérieure en rupture avec l'ordre stratégique ancien ; synergies et non duplication des moyens humains et matériels ; priorité donnée à l'émergence de solutions inhabituelles s'inscrivant dans ou en marge raisonnable d'un cadre légitime auquel il faut s'astreindre.

Dans le contexte stratégique contemporain, un continuum d'opérations spéciales englobant les opérations couvertes semble la voie préférentielle pour trouver réponse à l'équilibre moral auquel nous invite Sun Zi.

* *
*

³⁸ Un article spécialisé de doctrine, de techniques, d'organisations, de RD ou de programme d'acquisition de matériel est publié chaque mois dans une rubrique spéciale par *Armed Force International*.

³⁹ Mélanges stratégiques p 370.

Troisième partie : Modalités de mise en œuvre du concept

« Il n'y a de vent favorable que pour celui qui sait où il veut aller. »

Sénèque

A- Un dispositif adapté au concept

1- Un corps vivant et pensant dont le rythme biologique est précisément calé sur celui du contexte stratégique

Sur quel dispositif doit reposer un concept des opérations spéciales ?

Nous avons vu que la propriété de réaliser à la fois des aptitudes immédiates et innovantes était un des traits essentiels d'un dispositif pérenne d'opérations spéciales. Comme dans tout domaine, il convient dans la pratique de trouver un juste milieu raisonnable. Si le dispositif n'a pas l'aptitude à se recalculer rapidement sur les nécessités stratégiques du moment, le concept n'est plus réalisé. Mais à l'autre extrême, un dispositif qui ne serait qu'un « laboratoire » permanent perdrait son aptitude à agir sur le terrain avec bon sens et simplicité.

D'un côté nous aurions un agrégat d'unités spécialisées commando figées dans leurs capacités opérationnelles, tirant donc le concept vers le bas, c'est à dire vers un domaine d'emploi tactique ; de l'autre un agrégat d'unités expérimentales brassant des idées et des techniques, qui sans expérience des terrains et de ses réalités, n'aurait pas d'aptitudes véritables à agir.

2- Un équilibre à rechercher dans une juste dialectique « missions – capacités »

Les dispositifs de d'opérations spéciales peut trouver l'équilibre recherché dans une juste dialectique « missions – capacités » confiées aux forces spéciales.

Une mission est entendue ici comme une référence première dont toutes les orientations opératoires de l'unité découleront. Une « capacité » est elle entendue comme une aptitude à remplir une « tâche » suivant des standards qualitatifs et quantitatifs : nombre d'opérateurs nécessaire pour réaliser la tâche ; pôle d'expertise et seuil d'entraînement minimum à maintenir ; équipements nécessaires ; tactiques, techniques et procédures correspondantes.

Deux sortes de missions doivent être considérées : des « missions génériques » et des « missions stratégiques ».

Les missions génériques sont celles qui assureront le corps de base des capacités du dispositif. Les missions stratégiques sont celles permettant aux forces spéciales de rester calées sur le contexte correspondant aux difficultés stratégiques du moment, c'est à dire face auxquelles les forces militaires conventionnelles n'apportent pas ou peu de réponses satisfaisantes à elles seules. Précisons que les forces spéciales « participent » à cette mission stratégique aux côtés d'autres organismes militaires et gouvernementaux. En aucun cas elle n'en ont l'exclusivité. Rappelons ici la nécessité de concevoir les opérations spéciales en regard de deux continuum : le continuum « paix, crise, guerre » et le continuum de direction politico-militaire des actions.

Les missions génériques et les missions stratégiques sont alors déclinées en capacités à réaliser. Il s'agit alors de mettre en interactivité permanente « missions » et « capacités ». Si une nouvelle mission stratégique est ordonnée par l'autorité politico-militaires, elle est alors analysée en regard du corpus de capacités disponibles. Les capacités nouvelles devant être acquises, ou les ajustements nécessaires aux capacités déjà existantes, sont alors identifiées pour faire en sorte, qu'in fine, un mode opératoire viable soit dégagé dans un ensemble cohérent.

Un exemple concret de cette démarche est donné par la manière dont les forces spéciales américaines sont associées à l'objectif national américain de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive⁴⁰. Une mission générique a été spécifiée à l'échelon stratégique : la « *counterproliferation* », également désignée par l'acronyme CP. Les tâches sur lesquelles les forces spéciales américaines travaillent pour contribuer à cette mission sont la localisation, l'identification, la saisie, la destruction, la neutralisation et le transport de ce type d'armes. Leurs domaines de recherche portent sur les trois types d'armes concernées – nucléaire, biologique, chimique –, sur leurs lanceurs et moyens de mise en œuvre conventionnelles et de fortune, et sur les infrastructures associées. Tactiques, techniques, procédures et matériels existants sont passés en revue et ajustés de manière à dégager des modes d'actions. Ces modes d'actions peuvent alors être testés et ajustés au cours d'entraînements particularisés sur ce thème.

On objectera naturellement que les limites de cette approche sont les aptitudes de ces unités à maîtriser un catalogue important de capacités. A cet égard il est envisageable que les capacités ne soient pas forcément toutes réalisées dans l'instant par tous les opérateurs mais conservées par le dispositif sous forme de « pôles d'expertises ». Un pôle d'expertise peut être constitué d'un nombre restreint « d'experts-praticiens ». Il est le garant du maintien du savoir faire – enregistrement des tactiques, techniques, et procédures, suivi de matériels et de ses évolutions...- et il est capable d'étendre sa capacité à un nombre plus important d'opérateurs. Ces autres opérateurs ayant reçu une formation initiale dans ce domaine, ils sont alors en mesure, sous la forme d'un « stage accéléré » d'atteindre le niveau de connaissance et de savoir faire requis.

Le propre de ce modèle par « pôles » est de réunir tous les ingrédients qui historiquement ont conduit à de bons résultats : composer avec des individus riches de leurs diversités professionnelles et personnelles ; et faire de ces individus à la fois des agents de mise au point des capacités nouvelles, et des exécutants de ces capacités.

3- Une structure de pilotage au niveau politico-militaire dont le rôle organique est fondamental

Un des rôles prioritaires de la structure centrale de pilotage des forces spéciales est de les modeler pour qu'elles répondent dans les meilleurs délais aux exigences stratégiques nouvelles. Dans les principes d'organisation du commandement des armées, il s'agit là d'une attribution organique : préparer, organiser, entraîner, équiper les forces, élaborer la doctrine... Aussi un commandement des opérations spéciales, pour être véritablement en cohérence avec le concept recherché, doit avoir de fortes capacités organiques.

⁴⁰ Se reporter à l'article du Général Schoomaker commandant l'*USSOCOM* dans *Armed Forces Journal* – février 1998 page 34.

Ses tâches sont de modéliser les forces spéciales en fonction d'exigences stratégiques multiples et changeantes. Ceci nécessite une puissante capacité de réflexion, des relations horizontales étroites avec les organismes de renseignement et d'analyse stratégique, et une relation privilégiée avec l'autorité politico-militaire. D'autre part, il a été vu précédemment que l'autonomie budgétaire de cette structure était très fortement souhaitable : pour dégager clairement pour l'autorité politique, sur des données quantifiables, la pertinence du concept des opérations spéciales ; pour permettre aux forces spéciales de bénéficier de processus rapides d'acquisition de matériels, processus libérés de tout frein extérieur, notamment ceux attachés à leur armée d'origine.

4- Une nécessaire compréhension par les différentes armées

Sur les plans opérationnels et organiques, il est nécessaire qu'une compréhension mutuelle étroite s'opère entre les forces conventionnelles et les forces spéciales. Conférer au commandement des opérations spéciales une certaine forme d'autonomie organique, en particulier par des dispositions budgétaires, n'est pas suffisant : une parfaite acceptation de la finalité et de la logique des opérations spéciales par les autres armées est nécessaire.

Cette liaison étroite entre forces conventionnelles et forces spéciales vaut notamment pour la prise en compte dans les programmes majeurs d'armement tels que sous-marins, bâtiments de surface, et aéronefs, des besoins particuliers des opérations spéciales. Certains compromis sont en effet difficiles à trouver.

La relation sous-marin et opérations spéciales fournit un bon exemple de ce que peuvent être ces problèmes.

Une des clés de voûte des aptitudes opérationnelles du sous-marin d'attaque moderne à propulsion nucléaire, le SNA, est sa discrétion acoustique : son niveau de bruit propre est optimisé pour, dans tous ses paramètres physiques, être le plus totalement dilué dans le milieu marin. Cette discrétion doit être protégée par une politique d'emploi rigoureuse du sous-marin pour que les rares imperfections de sa « signature acoustique » ne soient pas inutilement exposées à des oreilles, qui une fois renseignées, sont mieux à même de le détecter et de l'identifier. De plus, les sous-marins nucléaires d'attaque sont des outils très coûteux. Utiliser ces sous-marins en opérations spéciales conduit obligatoirement à une certaine audace pour les rapprocher des côtes, les rendant de fait plus vulnérables. La haute mer est mieux à même de garantir une plus grande sûreté acoustique et physique. Estimé à l'aune du rapport coût/efficacité/risques, l'emploi du sous-marin en opérations spéciales doit naturellement faire l'objet de certaines précautions.

Le seul pays pratiquant ouvertement à ce jour la mise en œuvre de nageurs de combat à partir de SNA sont les Etats-Unis. Leur politique en la matière est intéressante car un compromis est valable depuis presque trente ans et porte même sur les sous-marins les plus récents, le sous-marin de la classe *Sea-Wolf* (SSN-23), de même que sur le *NAS* (*New Attack Submarine*).⁴¹

Pour ces sous-marins futurs, si des capacités spéciales sont retenues dès la construction, leur emploi pour des opérations spéciales restera secondaire dans un premier temps. Ces capacités ne vaudront comme capacités principales que dans le deuxième temps de la vie opérationnelle du bâtiment. Au cours du premier temps de sa vie opérationnelle,

⁴¹ Se reporter à *Armed Force Journal International* - mai 1998 page 53.

le sous-marin ne sera employé que dans des missions conventionnelles, celles tirant le meilleur parti des avantages technologiques propres à sa génération (en particulier le silence) et à même de préserver cet avantage. Considérant qu'après un certain laps de temps, le vecteur aura perdu une partie de ses qualités acoustiques par le vieillissement de ses installations (usures mécaniques de ses appareils et organes de propulsions...), qu'il aura été rattrapé par les nouvelles évolutions technologiques, et qu'à force d'emploi opérationnel sa signature acoustique aura été «éventée », il pourra alors être utilisé pour des opérations spéciales.

S'agissant ainsi des nouveaux sous-marins *Sea-wolf* et *NAS*, pour effectuer le lien jusqu'à leurs échéances de mi-vie, la marine américaine utilisera en opérations spéciales des sous-marins porteurs de la classe *Los Angeles* (SSN 668) spécialement modifiés à cet effet. Ces sous-marins de la génération des années 80 sont au stade de maturité technologique qui convient pour conduire des opérations spéciales. Avant les *Los Angeles*, dans les années 80 ce sont des SNA de la classe *Sturgeon* de la génération des années 1960 qui ont été modifiés pour la conduite d'opérations spéciales.

Une fois modifiés et utilisés pour des opérations spéciales, toutes ces classes de bâtiments étaient dans le dernier temps de leur vie opérationnelle. Ils ont généralement été retirés du service actif moins d'une dizaine d'années après.

Pour les sous-marins futurs une nouveauté intervient cependant : celle de prévoir dès la construction ces capacités tout en précisant qu'elles ne seront pas utilisées dans un premier temps. Sans doute faut-il y voir les effets du retour d'expérience de ce que représentent les coûts de modifications ultérieures d'un sous-marin déjà existant.

Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'un exemple qui démontre la nécessité d'un niveau de coopération étroite qui doit intervenir entre forces conventionnelles et forces spéciales, coopération tenant compte des exigences de chaque partie, et inscrite dans le long terme.

* *
*

B- Exemple de participation des opérations spéciales à une mission stratégique

1- Introduction

Dans le nouveau contexte stratégique, l'aptitude à prévenir, contenir et traiter les « petites guerres » est une préoccupation majeure des grandes nations occidentales.

A cet égard les Etats-Unis dans le cadre d'une approche globale interministérielle de politique extérieure et de sécurité, mettent en œuvre une politique générale baptisée « *Foreign Internal Defense* » ou *FID*.

La *FID* est l'une des missions stratégiques auxquelles participent officiellement les forces spéciales américaines.

La manière dont les forces spéciales américaines participent à cette mission est intéressante : elle montre comment, dans l'ensemble « paix-crise-guerre », un tout cohérent est mis en place en tenant compte à la fois des expériences historiques et des contraintes imposées par le contexte stratégique contemporain.

2- Les enseignements historiques des opérations de contre-guérilla

Les forces spéciales américaines et britanniques ont été engagées avec des fortunes diverses dans des opérations de contre guérilla. La réussite des « Malaysian Scouts » britanniques, unités spéciales créées pour conduire des opérations anti-guérilla contre le parti communiste de Malaisie en 1952, est souvent citée en exemple. A l'opposé, les actions des forces spéciales américaines, bien qu'admirables par quelques actes héroïques ponctuels, ne parvinrent pas à endiguer la guérilla vietcong au Vietnam.

Dans les deux cas la base du concept d'engagement de forces spéciales est la même : jouer comme l'adversaire sur la mobilité, l'initiative et la surprise et lui ravir l'initiative dans ces domaines ; à cette fin utiliser des militaires dûment sélectionnés, entraînés, motivés et psychologiquement suffisamment forts pour imposer un tempo et une pression sans faille à la guérilla.

Pourquoi les Britanniques ont-ils réussi là où les Américains ont échoués ?

Les Britanniques ont agi sur un terrain stratégique favorable à plusieurs titres : ils connaissent bien le milieu de leur ex-colonie ; ils interviennent activement avant que l'infrastructure politique clandestine de la guérilla ne soit bien établie ; enfin, et surtout, ils bénéficient du soutien populaire et national malais, soutien acquis par la promesse d'indépendance si les mouvements d'insurrection principalement chinois étaient éliminés. Au Vietnam, tous ces éléments sont contraires : le milieu n'est pas connu de longue date ; les militaires américains interviennent à un moment où le réseau et les infrastructures clandestines vietmins font partout leur office auprès des populations du sud Vietnam ; enfin le militaire américain n'est pas auprès des populations sud-vietnamiennes porteur d'une idée nationaliste suffisamment puissante pour bénéficier d'un soutien spontané d'une grande partie de la population.

Sur ces bases purement historiques, l'ébauche d'un concept contre la guérilla pourrait se résumer à :

- La nécessité d'engager des actions au plus tôt avant que l'infrastructure politique clandestine qui sous-tend la guérilla ne bénéficie de ramifications trop développées ;
- La nécessité pour les militaires engagés d'être l'expression auprès de la population, d'une aspiration nationaliste forte ; en tous les cas ne pas les mettre dans une situation pouvant les conduire à une hostilité latente des populations.
- La nécessité d'une bonne connaissance préalable du milieu .
- La nécessité d'engager des hommes jouant sur le même registre que la partie adverse et à même de lui imposer un tempo et une pression qui conduisent à son attrition progressive.

Dans le nouveau contexte stratégique, ces grandes lignes restent globalement pertinentes. Mais les nations désireuses de prévenir et contenir au plus bas niveau des situations de guérilla doivent également prêter attention à deux obstacles nouveaux: la visibilité internationale et l'acceptation par leurs opinions publiques de ce type d'opérations.

2- Forces spéciales américaines et FID

La *FID* est définie officiellement comme suit :⁴² « *la participation par les agences civiles et militaires d'un gouvernement à tout programme d'action conduit par un autre gouvernement pour libérer et protéger sa société de la subversion, de la non application du droit et de l'insurrection* ».

Déclinée à l'échelon des opérations spéciales la *FID* consiste « *à organiser, entraîner, conseiller, et assister les forces militaires ou para-militaire d'un pays hôte pour rendre ces forces aptes à libérer et protéger leur société de la subversion, de la non application du droit et de l'insurrection*⁴³ ».

La doctrine générale d'exécution de cette mission est publique. Elle est notamment donnée par le document Joint-Pub 3-05⁴⁴ et fait l'objet de nombreux commentaires des hauts responsables américains dans les revues spécialisées.

Les points suivants sont mis en exergue :

- Sous un faible volume et avec une faible visibilité, les forces spéciales permettent d'obtenir d'excellents résultats : ce point répond à l'acceptabilité nationale et la visibilité internationale de l'engagement militaire ;
- Pour conduire cette mission, les forces spéciales doivent être orientées régionalement (connaissances culturelles et linguistiques) : ce point répond à la connaissance du milieu.
- Les opérateurs des forces spéciales qui participent à ce type de mission doivent être des « guerriers diplomates » (*warriors diplomats*) et des mentors⁴⁵ ; ils doivent témoigner du plus grand respect et de la plus grande affinité pour la population⁴⁶ ; le

⁴² Joint Publication 1-02 ([www. Defenselink.mil](http://www.Defenselink.mil))

⁴³ Special Operations Forces Posture Statement 1999

⁴⁴ (www.dtic.mil)

⁴⁵ Full Mission Profile revue du Naval Special Warfare US livraison de printemps/été 96

⁴⁶ Joint Publication 1-02 page II-8

but prioritaire est de conférer aux forces gouvernementales du pays hôte des aptitudes propres à contrer les insurrections ; l'action américaine n'intervient qu'en deuxième rideau : ce point répond à la nécessité de ne pas exposer directement les militaires américains à une hostilité potentielle des populations.

- La *FID* est une mission générique des forces spéciales. Les hommes y sont spécialement entraînés. Les qualités intrinsèques, la maturité, et l'esprit guerrier de ses commandos les prédisposent à relever les défis propres à cette mission : ce dernier point renvoie à la nécessité de voir les militaires engagés dans ces opérations jouer sur le même registre que la partie adverse tout en leur imposant un tempo et une pression supérieurs.

Au delà de la cohérence globale de cette approche, on ne peut également que constater avec intérêt combien ce dispositif cumule les avantages.

D'abord utiliser des forces spéciales dès le temps de paix, sous la forme d'entraînement mutuel et de formation ponctuelle, est un moyen discret, subtil et efficace d'étendre son influence dans le pays concerné. Si la visibilité extérieure pour un pays tiers ou les populations civiles est quasi nulle, l'impact dans les sphères politico-militaires ne peut être que significatif. Pour nombre de raisons, notamment une politique de communication internationale performante, les forces spéciales américaines jouissent d'un certain prestige et véhiculent un certain mythe. Le seul fait d'avoir des relations bilatérales discrètes, sous forme d'entraînement avec ces forces, a un effet valorisant. Par ailleurs, leur présence sur le terrain les place de fait en éléments avancés de renseignement sur des situations générales et particulières, renseignement qui, dans le système militaire américain, est toujours bien orienté. Enfin ce processus offre aux forces spéciales des possibilités d'entraînements aisés sur des terrains extérieurs.

L'exemple de la *FID* américaine nous donne ainsi une bonne illustration des opérations spéciales en tant qu'instrument stratégique mis en œuvre dans le continuum « paix-crise-guerre » pour conjointement « gagner » une paix nécessaire à tous, et favoriser au mieux les intérêts américains.

* *

*

Conclusion

« Faute d'une idée générale, d'une philosophie, nous avons flotté au gré des vents adverses, subissant les assauts des philosophies dynamiques qui nous étaient opposées. »

Général Beaufre
(Introduction à la stratégie)

Un nouveau projet pour la France ?

Notre monde n'est plus le même. La stratégie d'une nation doit aujourd'hui composer avec des réalités complexes et de nombreuses contraintes.

La notion de continuum «paix-crise-guerre » paraît aujourd'hui indispensable pour penser et décliner une stratégie qui soit véritablement pertinente.

C'est avec cette notion que le substrat stratégique des opérations spéciales apparaît : elles sont une gamme d'opérations militaires nécessaire pour « pouvoir agir » à un niveau véritablement stratégique dans les environnements les plus contraints.

Le concept des opérations spéciales est bien davantage qu'un concept « d'opérations spécialisées commando ». Pour prendre corps, il doit être sous-tendu par un dispositif – structure de pilotage, unités dédiées - résolument conçu pour remplir sa fonction « d'asservissement stratégique » aux stratégies économique et diplomatique.

De ce point du vue, le dispositif des opérations spéciales que connaît aujourd'hui la France est inachevé. Mis en place en 1992 dans un modèle d'armées non professionnalisées, les choix structurels effectués permettaient, dans une première approche, d'embrasser dans un seul ensemble toutes les applications communément reconnues pour les opérations spéciales. Mais ce dispositif doit être réexaminé à la lumière des orientations stratégiques plus claires prises depuis lors par notre politique de défense (livre blanc de 1994, professionnalisation, modèle d'armées 2015, défense européenne) et en regard d'un contexte stratégique dont nous percevons maintenant mieux la nature et les enjeux.

Un nouveau projet peut être décliné et mis en œuvre.

A bien des égards, les modèles américains et britanniques ont valeur d'exemple. Sous des formes adaptées à leurs cultures nationales, ils semblent l'expression achevée de la dimension stratégique des opérations spéciales. Elles sont parfaitement intégrées dans le dispositif militaire d'ensemble. Notons à cet égard que les CEMA américain et britannique actuels ont tous les deux une forte culture des opérations spéciales : l'un comme ancien commandant de l'*USSOCOM*, l'autre comme ancien officier *SAS*. Coïncidence ou signe politique de l'importance d'une culture des opérations spéciales au plus haut niveau de l'organe de direction politico-militaire dans le contexte stratégique d'aujourd'hui ?

* *
*